

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni le Jeudi 26 septembre 2024 à 18h, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 71 / Quorum : 36

Nombre de délégués présents : 44 délégués présents dont 1 suppléant

Nombre de membres représentés : 14

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	François	RIEU

MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Michel BATAILLER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean-Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET-CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Habitat – Prorogation d'un an du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD) – Elaboration d'un nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) – Révision de la Convention Intercommunale d'Attribution de logement social

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est tenue de se conformer à la réglementation en vigueur et portant sur la politique de gestion des demandes et d'attribution de logements.

Conformément à la loi ALUR, toute collectivité territoriale (EPCI) dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire doit élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD) et une Convention Intercommunale d'Attribution de logement social.

En application de cette réforme, la Communauté d'Agglomération a créé la conférence intercommunale du logement (CIL) puis approuvé un Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, par délibération n° 16 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2017 pour une durée de 6 ans et la Convention d'Intercommunale d'Attribution de logement social, par délibération n° 23 du 21 septembre 2017.

Le plan se terminant en juillet 2023, le Conseil Communautaire a approuvé par délibération n° 7 du 29 juin 2023 la prolongation d'un an (renouvelable une fois) pour poursuivre le travail.

En parallèle, la loi Elan de 2018 a rendu obligatoire la mise en œuvre d'un système de cotation des demandes de logement social. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision et de transparence pour les bailleurs sociaux.

En résumé, la cotation implique la définition de critères d'appréciation et l'application d'une pondération pour attribuer une note à chaque demande.

Au cours des deux séances de travail en comité technique le 12 juin 2023 et en comité de pilotage le 22 juin 2023, une grille de cotation comportant des critères obligatoires et facultatifs définis par la loi a été établie en concertation avec tous les organismes et les représentants concernés.

Lors de la Conférence Intercommunale du Logement du 18 juillet 2023, cette grille de cotation a été présentée et approuvée par tous les membres.

Par courriel en date du 24 juillet 2023, les membres de la Conférence Intercommunale, incluant les Maires des 39 Communes ont été invités comme le prévoit la procédure, à faire part de leur avis sur les points ci-dessous, avant le 31 août 2023 :

- La mise en place du système de cotation de la demande de logement social
- La modification et la prorogation du PPGD pour intégrer les nouvelles mesures
- La modification de la CIA pour intégrer les nouvelles mesures.

Aucune remarque n'a été émise.

La première année de prorogation étant arrivée à son terme, il convient de confirmer la prorogation du PPGD pour une année supplémentaire soit jusqu'en juin 2025, afin de finaliser les travaux en cours et réaliser le bilan de ce document.

S'ensuivra, l'élaboration d'un nouveau PPGDID incluant la cotation de la demande de logement social et les nouvelles mesures réglementaires, conformément à l'article R. 441-2-14 du Code de la construction et de l'habitation.

La CIA fera également l'objet d'un bilan et d'une révision conformément au futur plan et aux dispositions réglementaires applicables du CCH.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la prorogation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social (PPGD) au vu des éléments susmentionnés ;***
- ***autorise l'élaboration d'un nouveau Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID), à la fin de l'année de prorogation ;***
- ***approuve la grille de cotation et sa mise en œuvre avec effet immédiat, cette disposition restant à inclure dans le futur PPGDID ;***
- ***approuve la révision de la Convention Intercommunale d'Attribution de logement social (CIA) conformément au futur plan et aux dispositions réglementaires applicables du CCH ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

